

BUREAU DE L'ÉDUCATION, EST,

Montréal, 25 Juin, 1850.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en vertu des Actes 9 Vict. ch. 27 et 12 Vict. ch. 50, nommer les Messieurs suivants respectivement Commissaires d'École pour les localités ci-après mentionnées, savoir :

Placide Desilets, Ecuyer, pour la Municipalité de St. Grégoire, Comté de Nicolet.

André B. Lavallée, Ecuyer, pour la Municipalité de St. Jérôme, Comté de Terrebonne.

Jos. Bellefeuille, Severe René, Etienne Beauchemin, Benoni, Laplante et Moyse E. Beauchemin, Ecuyers, pour la Municipalité de Sainte Monique Comté de Nicolet.

Antoine Coton, Jacques Dunn, fils, Benoni François, Ant Rinfrot, fils, et Charles Lemieux, pour la Municipalité de Fox et Griffin's Cove, Comté de Gaspé.

A. A. Papineau, M. Laframboise, G. F. Barnes, Jean Labatté et F. Gingras, Ecuyers pour la Municipalité du village de Saint Hyacinthe, même Comté.

Rev. Eugène Gauvin, Ignace, Gravel, Léandre Auger, François Tremblay et Grégoire Tremblay, pour la Municipalité de Bagotville, Comté du Saguenay.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en vertu de la première clause de l'Acte 12 Vict. ch. 50, ériger et faire les changements suivants de Municipalités Scolaires, savoir :

Séparer Bagotville de la Municipalité de Bagot, Comté de Saguenay, et l'ériger en une Municipalité Scolaire distincte et séparée sous le nom de Bagotville.

Ériger le reste de la Municipalité de Bagot en une Municipalité Scolaire comprenant ce qui reste de celle qui constituait ci-devant la dite Municipalité.

Séparer l'arrondissement d'École No. 3 communément connu sous le nom de ville d'Aubigny, de la Municipalité de la Pointe-Lévi, Comté de Dorchester, et l'ériger en une Municipalité distincte et séparée sous le nom de Municipalité de la ville d'Aubigny, ayant pour limites celles assignées au dit Arrondissement d'École.

Ériger le reste de la Municipalité de la Pointe-Lévi en une Municipalité Scolaire séparée, comprenant ce qui reste de celle qui constituait ci-devant la dite Municipalité.

Séparer le Township de Fox et la localité connue sous le nom de *Griffin's Cove*, Comté de Gaspé, de la Municipalité du Cap Rosier, et l'ériger en une Municipalité Scolaire distincte et séparée sous le nom de Municipalité de Fox et Griffin's Cove, ayant pour limites celles assignées aux dites localités respectivement.

Ériger le reste de la Municipalité du Cap Rosier, moins ce qui en est ci-dessus fait mention, en une Municipalité Scolaire.

Ériger la paroisse de St. Prosper, formée par parties de la paroisse de Ste. Geneviève et celle de Ste. Anne de Lapérade, comté de Champlain, en une Municipalité Scolaire distincte et séparée, ayant pour limites celles qui lui sont assignées par son érection canonique.

J. B. MEILLEUR, S. E.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	— MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St.-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	O. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. K. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto. — — —	Philippe Beaulieu,
Ste. Marie, (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Casault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beaufort, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.